



Mère qui veut la garde 10 mois après son départ du foyer

Par **ced98**, le **27/06/2012** à **05:38**

Bonjour,

Je suis un père de 36ans, je vis en Nouvelle Calédonie, mon amie m'a quitté il y a de cela 10 mois (patie vivre à 300km) et j'ai gardé mon fils de 3ans et demi depuis ce temps avec moi. Je lui ai emmené mon fils de temps en temps le week end et depuis qu'il va à l'école (février 2012), je lui emmène pour les vacances scolaires. Le problème qui se pose, c'est qu'aujourd'hui elle le réclame de plus en plus quite à lui faire manquer l'école. Ceci déstabilise mon fils et elle me harcèle régulièrement pour le garder, me fait des reproches insensés et me menace même de ne pas me le rendre lorsque je lui emmène. j'essais d'apporter le plus de stabilité possible à mon fil (même nounou, école, maison, horaires...), mais je sais qu'elle a autant de droit sur lui que moi et je ne veux pas lui empêcher de le voir (je sais qu'il a besoin de voir sa maman). Cette femme est instable, et je ne supporte plus les conflits hebdomadaires, que me conseillez-vous de faire? Si je me lance dans une procédure, ai-je des chances de récupérer la garde de mon fils?

Merci pour vos réponses,
Ced

Par **cocotte1003**, le **27/06/2012** à **09:22**

bonjour, effectivement vous avez tous les 2 autant de droits sur votre fils et il est urgent maintenant de saisir le JAF afin de fier la résidence de l'enfant, le droit de

visite....Commencez par voir avec la maman pour trouver un arrangement amiable ECRIT, vous pourrez apres saisir le jAF pour qu'il l'entérine, sinon il faudra aller devant le juge avec ou sans avocat. Les juges donnent aussi la garde au pere ,cordialement